

## COMMUNE DE COLOMIEU

### COMPTE-RENDU de la séance du conseil municipal du vendredi 14 avril 2017 à 19h30

L'an deux mil dix-sept le quatorze du mois d'avril, le Maire a réuni le conseil municipal sous la présidence de Régis IMBERT, Maire.

Étaient présents : Ingrid BORGEY-JACOB, Marie-Françoise BREUX, Gérald CUEILLE, Régis IMBERT, Serge LABBE, Claude LAGOUTTE, Romain PILLARD

Excusées : Josiane HEGOBURU, Catherine MOIRAND, Colette VALLIN

Pouvoirs : Josiane HEGOBURU à Régis IMBERT, Catherine MOIRAND à Marie-Françoise BREUX, Colette VALLIN à Serge LABBE

Lecture du compte-rendu de la réunion précédente du vendredi 3 mars 2017 par Ingrid BORGEY-JACOB

Secrétaire de séance : Serge LABBE

### BUDGET COMMUNAL 2017

#### Taux des taxes locales :

Actuellement les taux des taxes sont les suivants

- Taxe d'habitation 13,60%
- Foncier bâti 16,14%
- Foncier non bâti 53,96%

Les bases d'imposition définies par le Ministère des Finances sont en très légères augmentation :

- 0,4% pour la taxe d'habitation
- 2% pour le foncier bâti
- Diminution de 0,1% pour le foncier non bâti

Le conseil délibère et vote à l'unanimité pour conserver les taux des taxes.

### Examen et vote des comptes administratifs, comptes de gestion et budgets primitifs eau-assainissement et communal.

#### Comptes administratifs et Comptes de gestion 2016 :

Budget Général : excédent de fonctionnement de 245 012.63 € et déficit d'investissement de 8 121.17 €.

Budget Eau Assainissement : déficit de fonctionnement de 24 642.23 € et excédent d'investissement de 40 385.57 €.

Votés à l'unanimité

#### Budgets primitifs 2017:

Budget Général : - Fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes : 377 731,00 €

- Investissement : équilibré en dépenses et en recettes : 170 452,00 €

Budget Eau Assainissement : - Fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes : 54 231.00 €

- Investissement : équilibré en dépenses et en recettes : 60 372.00 €

Votés à l'unanimité.

Les principaux travaux à réaliser au cours de cette année sont évoqués. A ce sujet Claude LAGOUTTE attire l'attention du conseil sur le mauvais état de certaines des berges de la réserve incendie qui ne sont pas stabilisées et s'affouillent en perturbant la clôture en limite de la propriété Rozier.

#### Collecte des ordures ménagères et Point d'apport volontaire » (P.A.V.)

Monsieur le maire informe le conseil de ce qu'il a rencontré avec le 1<sup>er</sup> adjoint Gérald CUEILLE le nouveau Directeur des Services Techniques de la Communauté de Communes BUGEY SUD (C.C.B.S.) Mr Stéphane CHRISTOPHE le vendredi 31 mars 2017.

La collecte des ordures ménagères est de compétence communautaire, mais dans le cadre du programme d'installation des PAV, la CC BUGEY-SUD sollicite les communes afin qu'elles mettent à disposition le terrain d'implantation et prennent en charge son accessibilité, ainsi que la plateforme complémentaire en avant des conteneurs et d'éventuels travaux d'embellissement et de modification de réseaux enterrés.

Mr Stéphane CHRISTOPHE lors de sa venue a indiqué que la mise en place du PAV de COLOMIEU était programmée cette année 2017 ; à l'issue de la visite avec lui de la plateforme actuelle des bennes de tri sur la Route de Croze (voie départementale) il est ressorti que la route n'est pas assez large pour que soit implanté le PAV à cet emplacement.

Le débat au sein du conseil s'articule alors sur 2 angles :

- Le choix d'un éventuel emplacement du PAV sur un terrain communal
- La problématique de l'économie globale de la mise en place des PAV.

La mise en place des PAV avait été décidée par le SIVOM du Bas Bugéy, dissout au 31 décembre 2016 : le projet devait être générateur d'économies pour la collectivité gestionnaire. La CCBS qui a repris le dossier est en grand questionnement quant à l'équilibre du projet PAV puisqu'a été évoqué un temps dans le cadre de la préparation du budget 2017 une possible augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). La presse quotidienne régionale s'est faite l'écho de ces débats à plusieurs reprises. Des communes de la CCBS dont celle de VIRIGNIN sont sur la position de ne pas mettre de terrain à disposition pour les PAV, puisque l'enlèvement des ordures ménagères relève de la seule compétence de la CCBS.

Le conseil de Colomieu, à l'unanimité, s'accorde sur l'avis que serait inacceptable pour la population une augmentation de la TEOM et dans le même temps une diminution du service rendu du fait de la mise en place du PAV qui supprime la collecte de proximité actuelle, le conseil s'accorde aussi sur le fait qu'en l'état actuel des choses, la commune ne dispose pas d'un terrain susceptible de recevoir le PAV dans des conditions satisfaisantes.

Décision est prise à l'unanimité de demander à la CCBS d'ajourner la mise en place du système de collecte avec PAV sur la commune de Colomieu : Mr le maire préparera un courrier en ce sens à l'adresse de Mr le Président de la CCBS, qui sera validé et signé par l'ensemble des membres du conseil.

### **Indemnité du maire et des adjoints**

A la demande de la trésorerie de Belley, il convient de modifier la délibération du 2 décembre 2016 ainsi : l'indice 1015 de la fonction publique doit être remplacé par l'indice brut terminal de la fonction publique. Cela n'implique aucun changement du montant des indemnités. Délibération adoptée à l'unanimité.

### **Don de l' « amicale-boules »**

L'amicale-boules a fait don par chèque bancaire de 350€ : le conseil municipal remercie l'association et, à l'unanimité, accepte ce don.

### **Tenue du bureau de vote pour l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai 2017**

La présidence du bureau sera assurée à tour de rôle par le maire et les adjoints de 3H en 3H, les conseillers feront des tours de garde de 2H en 2H.

L'amplitude horaire est cette année pour l'élection présidentielle de 8H à 19H.

### **Commissions communales et leur convocation**

Ingrid BORGÉY a interrogé par un message en date du 3 avril 2017 les autres membres du conseil sur le fonctionnement des commissions communales et la tenue de leur réunion.

Le débat s'ouvre au sein du conseil. Le conseil municipal de Colomieu ne s'est pas doté d'un règlement intérieur. Le mode le plus efficace sur lequel les conseillers s'accordent serait que tout membre d'une commission puisse prendre l'initiative de solliciter la tenue de la commission pour aborder un sujet rentrant dans le domaine de la commission. La tenue de la commission devra se faire en conformité avec le code général des collectivités territoriales.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Prise de compétence « eau & assainissement » par la communauté de communes BUGÉY SUD**

Le conseil municipal a abordé ce sujet lors de sa séance du conseil municipal du 3 mars 2017 et a pris une délibération contre ce transfert de compétence.

Gérald CUEILLE et Régis IMBERT informent le conseil de ce que la « machine » pour ce transfert de compétence poursuit son chemin et que la CCBS, avec l'assistance de l'Agence Départementale d'Ingénierie, prépare un appel d'offres pour Marché Public afin de retenir un bureau d'études qui aura pour mission d'étudier les conditions de ce transfert de compétence. Le coût prévisionnel de cette étude est de 800.000€ !

Il est rappelé que le Sénat a examiné courant février, une proposition de loi pour le maintien des compétences "eau" et "assainissement" dans les compétences optionnelles des communautés de communes. Une nouvelle démarche sera entreprise auprès du Président de la CCBS sous la forme d'une lettre ouverte, signée de tous les conseillers afin de lui rappeler que des élections sont en cours, susceptibles de modifier le contexte législatif, lui demander d'ajourner toute nouvelle étude et l'informer que la commune de Colomieu

suspendra la fourniture de documents à l' Agence Départementale d'Ingénierie, dont ceux demandés par la dite agence à fin avril 2017.

### **Réfection des toitures de la grange Est de la propriété TELLIER**

Le maire informe le conseil de la lettre qu'il a adressé à Monsieur TELLIER concernant la non-conformité existante dans la réfection de la toiture de la grange Est par rapport à la Déclaration Préalable (DP) délivrée : la couverture a été réalisée avec un panachage de tuiles brunes et de tuiles ocre nuancées, alors que la DP définissait une couverture uniforme en tuiles brunes.

Mr TELLIER a fait une réponse à Mr le Maire contenant des éléments mettant en cause son impartialité. Monsieur le Maire fera une réponse à ce courrier afin qu'une solution soit apportée au problème posé par la non-conformité.

### **Composteur communal collectif**

Le SIVOM du BAS BUGÉY avait approvisionné depuis plusieurs années 3 composteurs ; ces composteurs sont restés stockés dans le local d'entretien communal, car Colomieu n'avait pas été intégré au SIVOM. Ces Composteurs vont pouvoir devenir opérationnels. Dans cette perspective, une enquête sera lancée auprès des habitants de Colomieu afin de solliciter leur avis et leur vécu au sujet du compostage. Des réunions d'information et de sensibilisation seront programmées avec l'aide de l'association « J'art d'Ain partagés ».

### **Pont sur l'Agnens**

Le pont sur l'Agnens qui avait sa pile en rive droite affouillée est en cours de confortement. Les travaux sont réalisés « en interne » avec la participation de Gérald CUEILLE, Jean-Louis MORNIEUX, et Régis IMBERT, Ingrid BORGEY-JACOB a prêté du matériel, ainsi que la famille HEGOBURU et Jean-René qui a apporté ses conseils avisés. Le coulage du béton est programmé pour le jeudi 20 avril. Le pont sera rétabli à la circulation vers la mi mai.

### **Bibliothèque**

Marie-Françoise Breux présente les conditions des futures conventions pour pouvoir continuer à accéder aux services de la Banque Départementale de Prêt (BDP) :

- Local de 25 m<sup>2</sup> minimum
- 4h d'ouverture par semaine
- 1 membre de l'équipe gestionnaire formé
- Contribution de 0.50 € par habitant (qui sert à l'acquisition de livres)

Le local actuel de la bibliothèque de Colomieu a les bonnes caractéristiques ainsi que l'équipe gestionnaire puisque Marie-Françoise a participé à la formation. La bibliothèque de Colomieu pourra donc reprendre son activité dès que la mairie retournera dans ses locaux.

### **Fleurissement et entretien des espaces communaux**

La commission « fleurissement » pourra se mettre au travail prochainement. Claude LAGOUTTE se renseigne pour la fourniture de graines afin que soit testée sur une portion de rue la solution « bordure fleurie » alternative au débroussaillage.

### **Pyrale du buis et risque d'incendie**

Les effets cumulés de la sécheresse actuelle et du dépérissement des buis par la pyrale rendent la situation très préoccupante avec risques d'incendies dans les bois. Les habitants sont invités à observer la plus grande vigilance. Mr le maire prendra un arrêté pour l'interdiction des feux. Des communes proches ont été amenées à prendre des arrêtés d'interdiction de circulation dans les chemins.

### **Compteurs LINKY**

Ingrid BORGEY informe le conseil de ses recherches au niveau des compteurs LINKY et de « sachants » pouvant apporter un éclairage sur le sujet : association grenobloise « Pièces & main d'œuvre », « collectif Ardèche ».

Pour copie conforme  
Le Maire, Régis IMBERT